

LES CAHIERS

UNIVERSITÉ
POPULAIRE

2 €

N°4

CYCLE POUR [SE] COMPRENDRE

QUE RESTE-T-IL DU PASSE COLONIAL ?

LA FRANCE ET SES
COLONIES :
QUESTIONNER
LE «ROMAN NATIONAL»

SÉANCE DU 10
NOVEMBRE 2017

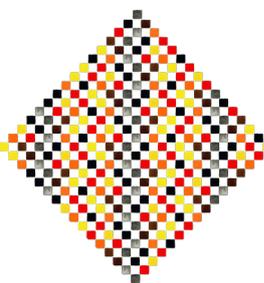
Intervention de Claire Marynower,
maîtresse de conférence à Science-
Po Grenoble.

ÉDITORIAL

L'histoire peut être un outil pour penser au présent les douleurs, les rancœurs issues de l'épisode colonial au niveau individuel, mais aussi pour penser les rapports de la France avec ses anciennes colonies et les personnes issues de ces territoires au niveau collectif et social. Enfin, il s'agit de comprendre le passé colonial pour préparer un avenir vraiment décolonisé : postcolonial ou carrément « décolonial », c'est-à-dire sorti du rapport colonial.

Université Populaire
Villeneuve

2016 - 2017



Proposé par les associations Alter Egaux, Modus Operandi, la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique, Villeneuve Debout et le laboratoire des sciences sociales PACTE (Université de Grenoble)



MARIANNE ET LES COLONIES

Nous avons vu cette séance que la République a nettement trahi ses valeurs de « liberté, égalité, fraternité » dans les colonies : Il y a moins de libertés pour les colonisés : les droits de vote, de se réunir, de s'instruire d'organiser librement les cultes est largement nié. Il n'y a pas d'égalité mais des droits civiques, politiques, économiques et sociaux inégaux. Les colonisés ont eu le droit de défendre la France par les armes mais pas de voter ! Et enfin, la fraternité est bien loin... La colonisation est un système qui s'impose par la force, fondé sur un sentiment de supériorité et un mépris des cultures locales, ainsi que sur l'idée que pour avoir les droits du citoyen il faut avoir été « assimilé » c'est-à-dire rendu similaire aux Français.

Le problème c'est que malgré la fin de l'époque coloniale, un certain nombre de structures culturelles héritées de cette époque perdure. Aujourd'hui pour être naturalisé il faut passer un « entretien d'assimilation linguistique ». La négation de l'historicité locale des civilisations non-européennes continue, il suffit de se souvenir du discours de Sarkozy à Dakar en 2007, selon lequel « l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire ».

Il faut cependant rappeler que la République française s'est constituée sur une série d'exclusions, qui n'a pas visé que les colonisés mais aussi les femmes (privées du droit de vote jusqu'en 1946, du droit d'ouvrir un compte en banque seule jusqu'en 1965), les ouvriers et les pauvres en général (livret ouvrier jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle pour contrôler les mouvements des ouvriers, placement des « indigents » dans les hospices), les malades psychiques dits « aliénés

», les immigrés, les homosexuels...

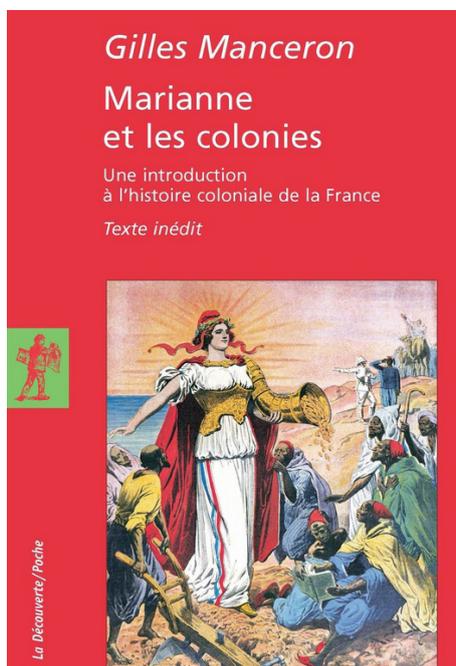
Comme nous verrons dans la suite, l'histoire de la République est donc celle d'une difficile inclusion des « autres », de tout ce qui n'entre pas dans le modèle implicite de l'homme blanc : ces « non-frères que sont les femmes, non-hommes par excellence, et les non-blancs » (selon la politiste Réjane Sénac). Il convient de replacer la colonisation dans ces récits qui viennent questionner profondément les bases du modèle républicain et sa capacité inclusive.

LES PREMIÈRES COLONISATIONS

Tout commence à la fin du XV^{ème} siècle avec le début des « grandes découvertes », comme si ces mondes n'existaient pas avant cela ! En réalité ce sont de premières expéditions coloniales et les historiens parlent aujourd'hui de « premiers contacts » entre l'Europe et les Indes occidentales et orientales. La colonisation française commence au XVI-XVII^{ème} siècle. Elle est alors guidée par des enjeux commerciaux, visant l'enrichissement de la métropole. Elle repose sur le principe de « l'exclusif », le monopole du commerce des colonies avec les métropoles. Ainsi on peut lire la définition de « colonie » dans l'Encyclopédie en 1753 : « les colonies ne sont établies que pour l'utilité de la métropole ».

Il existe alors trois types de colonies :

1. Les colonies américaines qui servent comme bases pour la pêche, notamment morue et chasse à la baleine.
2. Les colonies de plantation. Ce sont les îles françaises de la mer des Caraïbes, les îles de l'océan indien ainsi que la Guyane. Toutes sont des colonies de plantation, avec une population jusqu'à 90% esclave.
3. Les comptoirs. Ce sont des installations commerciales liées à une escale maritime et au commerce d'esclaves. On retrouve dans cette catégorie : Saint-Louis et Gorée au Sénégal (1659), la Guinée et l'Inde (Pondichéry et Chandernagor, 1664 et 1700).



Ce système se prolonge jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848. La II^{ème} République accorde (non sans débats) l'égalité civique, soit le droit de vote aux hommes de plus de 21 ans (dans les vieilles colonies), et des sièges au Parlement. Les habitants masculins ont donc rang de citoyens français, mais les députés participent à l'élaboration de lois qui ne leur sont pas applicables car les territoires restent sous régime dérogatoire au droit commun jusqu'en 1946, révélant une conception racialisée de la nation alors qu'on utilise souvent cet exemple pour parler de l'universalisme français. En effet les raisons données à cette exceptionnalité juridique puisent dans un argumentaire ethno-racial (différence anthropologique et ethnique). Par exemple il y existe un délit de « manquement au travail », qui n'existe pas en métropole, qui se fonde sur le préjugé de l'indolence et de la paresse des populations « noires ».

De plus, ils ne sont pas intégrés à la définition de la nation française. Au XIX^{ème} siècle, quand le concept de nation s'invente, il exclut ces populations. La définition de la nation est ethnicisée et territorialisée autour des populations métropolitaines. Les livres d'histoire ne parlent que très peu des colonies, alors qu'elles participent à l'histoire de la France.

Pendant la Révolution, on assiste à une révolte des esclaves de Saint-Domingue en 1791 qui aboutit à la première abolition de l'esclavage en 1794, puis à l'indépendance en 1804 de la colonie sous le nom de Haïti. Cet épisode est pourtant absent des livres d'histoire sur le sujet de la Révolution française. Alors que ces colonies font partie de la France depuis plus longtemps que Nice et la Savoie (1860) !

LE PROCESSUS DE COLONISATION

On passe au second empire colonial au milieu du XIX^{ème} siècle. Il se caractérise par des territoires plus étendus ; une volonté de conquête absente de la première phase ; une volonté plus poussée d'administration des populations et un système économique post-esclavagiste, mais toujours capitaliste.

En France tout commence avec la conquête d'Alger en 1830. Au début, l'occupation est restreinte (enclaves côtières, villes).

Dans les années 1880 la conquête s'accélère dans le contexte d'une « course aux colonies » de la part des pays d'Europe (scramble for Africa). En 1884-1885, la conférence de Berlin fixe les règles entre pays européens pour les futures acquisitions. Chaque puissance doit déclarer aux autres tout traité avec un chef d'État africain, et il faut occuper effectivement une région pour pouvoir la revendiquer.

La conquête continue avec Madagascar (1894-96), Tchad (1899-1900)... On décide de la création de l'AOF et l'AEF pour faire la jonction entre les différents territoires. De plus la Tunisie est colonisée à partir de 1882 et le Maroc en 1912.

L'Asie du sud-est est un autre théâtre de la colonisation, qui commence dans

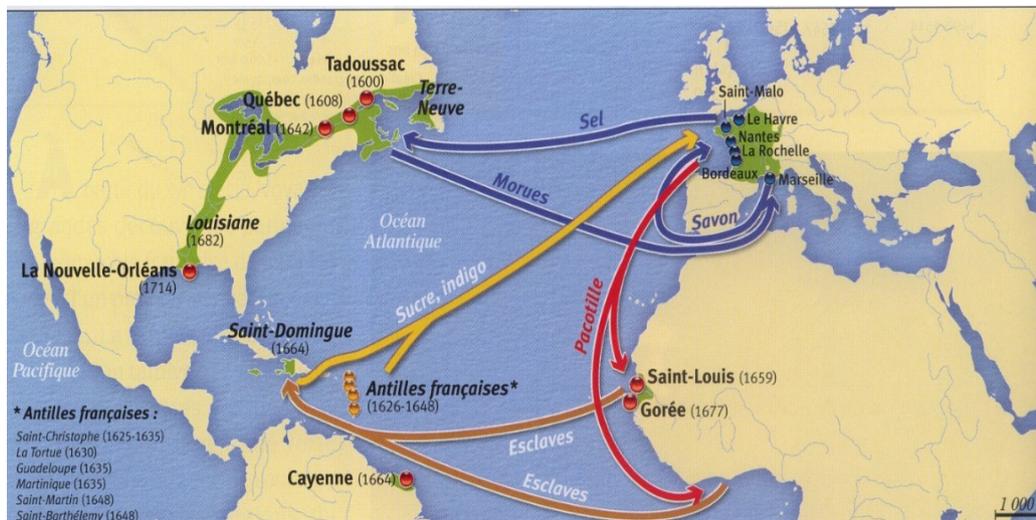
les années 1860 (Cambodge, Cochinchine), et continue jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Les guerres de conquête inaugurent un nouveau type de guerre : celles-ci avaient pour but de vaincre l'ennemi mais aussi de coloniser son territoire et d'assujettir sa population.

A cette époque, les territoires de l'Empire avaient des statuts différents. On trouvait des Colonies, des Départements (Algérie), des Protectorats (Maroc, Tunisie, Laos, Cambodge, Annam) où l'administration était censée être indirecte, des Mandats soit des anciens territoires colonisés par l'Allemagne ou bien des parties de l'Empire ottoman tous confiés à la France en 1919 par la Société des nations (Cameroun, Togo, Syrie, Liban) et les « Vieilles colonies ».

Dans ces deux premiers territoires (colonies et départements algériens), s'appliquait de 1887 (1881 en Algérie) à 1946 le Code de l'indigénat qui définissait une série d'infractions et de sanctions spéciales pour les colonisés dits « indigènes ». Ce régime pénal spécifique ne s'applique pas dans les protectorats, les mandats ni dans les « vieilles colonies ». Il s'agit d'un régime d'exception dans le droit républicain. Les « indigènes » sont

On estime, tous Empires confondus qu'il y aurait eu 1 à 1,3 M de morts côté européen (colons et ressortissants européens dans les conquêtes) entre 1750 et 1913, et 25 millions côté populations locales (déplacements de populations, famines etc).



donc français mais avec des droits diminués. Ils sont en effet écartés du pouvoir politique à quelques exceptions près. Or la nationalité sans la citoyenneté, c'est une violation flagrante des principes républicains. Les « indigènes » sont des sujets français mais pas des citoyens. Ils ont aussi un accès limité aux emplois publics.

En plus de cette violence légale, la colonisation inflige également des violences quotidiennes, du racisme au travail et dans la rue. Dans l'Empire français il n'y a jamais d'apartheid légal mais il existe des frontières invisibles dans les villes, des lieux de vie ségrégués.

De plus, dans les colonies africaines existe le travail forcé, jusqu'en 1946.



GALERIE DE PERSONNAGES



ABD EL KADER

Les Algériens proclament le djihad en 1830, dirigé par Abd el Qader (à partir de 1832) contre l'avancée française. Abd el Kader crée un État islamique et mobilise une grande armée. L'armée française pratique la guerre à outrance (sous la direction du commandant Bugeaud) et Abd el Kader se rend en 1847. Il est exilé à Damas (ici représenté, avec à sa ceinture de la Légion d'honneur, donnée par la France).



ABDELKRIM EL KHATTABI

Fils d'un cadî, chef de tribu, il est né en 1882 dans le Rif (colonisé en 1911 par l'Espagne). Scolarisé dans des écoles coraniques puis à la Qarawiyyin de Fes, il suit ensuite les cours de la faculté de droit en Espagne. Nommé cadî-chef (juge coranique) de Melilla en 1915, il entre très vite en rébellion et démissionne.



LIAGES (PLUS OU MOINS CONNUS)



SAMORI TOURÉ

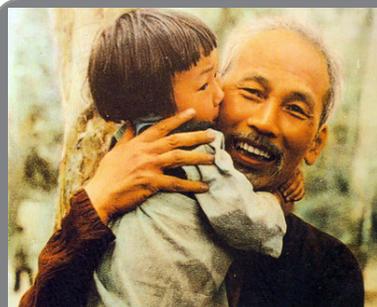
Il est chef de la résistance à la colonisation en Afrique de l'ouest, né dans l'actuelle Guinée en 1830 et converti à l'islam. Il crée une armée professionnelle à partir de 1867, regroupée dans les hautes terres guinéennes. En 1876 il importe des fusils à chargement à culasse de la colonie britannique du Sierra

En 1878 il fonde l'Empire Wassoulou dans l'actuel sud-ouest de la Guinée. En 1881, il s'étend en Guinée et au Mali, depuis l'actuel Sierra Leone jusqu'au nord de la Côte d'Ivoire. Il entre en affrontement direct avec l'armée française à partir de 1882. D'abord il remporte quelques victoires : en 1887, il pouvait compter sur une armée disciplinée comprenant de 30 000 à 35 000 fantassins. Il n'est finalement vaincu et capturé qu'en 1898 (exilé au Gabon). C'est la fin de l'empire Wassoulou, qui avait résisté 16 ans à la colonisation française. Samori meurt deux ans plus tard.

En 1921 un détachement armé rifain commandé par l'Abdelkrim El Khattabi met en déroute le corps expéditionnaire espagnol, formé de 20 000 hommes. Il en massacre des milliers et récupère des armements. En 1923, il érige le Rif en République confédérée des tribus du Rif et demande son admission à la SDN. Proclamant le principe d'indépendance du peuple marocain, le jeune chef passe à l'offensive contre les positions françaises en 1925.

La mission militaire française est entreprise sous l'autorité du résident Lyautey, rapidement désavoué, puis sous celle du maréchal Pétain. La répression fut plus longue et difficile que prévue : elle requit la mobilisation de 100 000 hommes et ne s'acheva qu'en mai 1926. Elle fut également féroce et utilisa les moyens de l'artillerie lourde, des chars etc. En France le parti communiste lança une grande campagne de dénonciation : diffusion d'un appel contre la guerre, nombreuses manifestations parisiennes et appel de la CGTU à la grève générale le 5 juillet 1925.

Abdelkrim s'exile alors à la Réunion (où il achète une propriété). Mais en 1947 on lui donne le droit d'aller en France, et il s'échappe lors d'une escale à Suez. Il s'installe en Egypte et meurt au Caire en 1963 où il est enterré (les autorités marocaines refusant le retour de sa dépouille au Maroc).



HO CHI MINH

Né Nguyen Sinh Cung, dans une famille de l'élite annamite, il suit les cours de l'école franco-annamite puis des fils de mandarins. Il s'établit à Paris en 1917 ou 1919 : c'est une expérience exceptionnelle pour un colonisé, au moment de la révolution russe. Sa socialisation politique le sort de la condition inférieure de colonisé. Il devient alors Nguyen Ai Quoc c'est-à-dire Nguyen le patriote.

Ho Chi Minh est formé à l'école des cadres de Moscou, devient un agent du Komintern et voyage en Asie pour plaider la cause marxiste et anticoloniale. Il fonde une association révolutionnaire vietnamienne en Chine, chargée de former des militants qui devaient être envoyés dans les mines et les plantations pour inciter les ouvriers agricoles et les mineurs à la révolte. En 1930 il fonde le Parti communiste indochinois (PCI) à Hong Kong. Exilé en URSS après une tentative insurrectionnelle ratée (condamné à mort par la France), il crée le Vietminh en 1941, « Alliance pour l'indépendance du Vietnam ». Il prend le nom d'Ho Chi Minh en 1942, « celui qui éclaire ».

Il proclame la République démocratique du Vietnam le 2 septembre 1945, dont il devient président. Il est devenu, son âge avançant, « l'Oncle, le père de la nation » (selon l'historien Claude Liauzu), dit « oncle Ho ».

Il tente d'abord des négociations avec la France mais c'est un échec et le pays bascule dans la guerre. Le 21 juillet 1954 il devient président de la République du Vietnam devenue indépendante.

Dépossédé de son pouvoir à la tête de l'État et du parti, il meurt en 1969 sans avoir assisté à la réunification du pays. Il entre au panthéon des héros nationaux du Vietnam, et devient un objet de culte.

DÉCOLONISATION

Dès le début du XX^{ème} siècle, nous assistons à l'émergence des mouvements nationalistes. La Première Guerre mondiale est importante, avec la participation des soldats colonisés dans la défense de la France.

Mais au lendemain de la guerre, malgré l'« impôt du sang » versé par les colonisés, les réformes sont de faible ampleur. Dans années 1920-30, commence la revendication d'indépendance, sous l'égide du PCF pour l'Indochine et l'Algérie.

La Seconde Guerre mondiale accentue la rupture et renforce les aspirations nationales. Les « troupes indigènes »

sont nombreuses, notamment dans l'armée libre gaulliste. Et comme le raconte également le film *Les hommes libres*, d'Ismael Ferroukhi (2011), des Algériens émigrés à Paris participent aussi à des réseaux de résistance.

En 1944 est défini une nouvelle politique coloniale avec notamment l'abolition de l'indigénat et la citoyenneté pour 65 000 Algériens. La constitution de la IV^{ème} République en 1946 crée l'Union française et donne des représentants à l'Assemblée aux territoires de l'Empire. Mais les réformes sont insuffisantes, et en 1945 le nationalisme prend un tournant. En mai, ce sont les émeutes de Sétif et Guelma en Algérie. La répression est terrible. En septembre, c'est la proclamation d'indépendance du Vietnam par Ho Chi Minh.

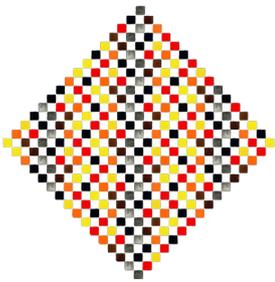
En 1947, une grande insurrection est lancée à Madagascar. La répression fait environ 90 000 morts.

1946-1954 : Guerre d'Indochine

1954-1962 : Guerre d'Algérie

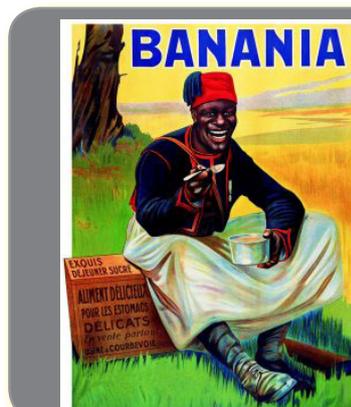
Au Maroc et en Tunisie, l'indépendance est négociée en 1956

En Afrique subsaharienne il y a une grande vague de décolonisation en 1960. Attention néanmoins au mythe de la décolonisation pacifique ! Une guerre a eu lieu au Cameroun à partir de 1955 contre un parti indépendantiste, l'UPC. Les mêmes méthodes sont employées qu'en Algérie (torture, internements de masse, « action psychologique », bombardements...).



EN FINIR AVEC LA « CULTURE COLONIALE ». CONTRE LES MYTHES TENACES DES « EFFETS POSITIFS DE LA COLONISATION »

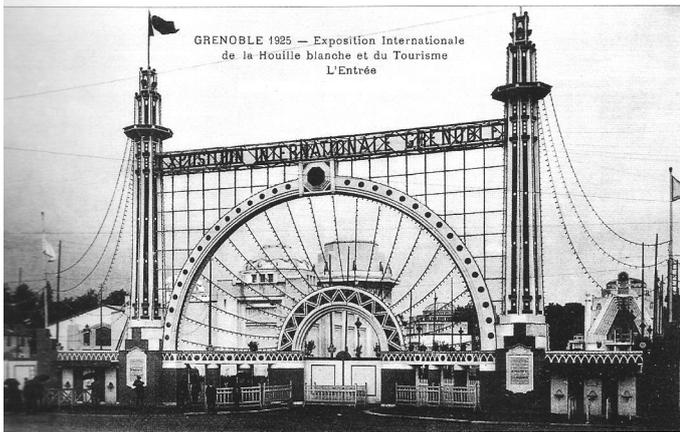
La loi du 23 février 2005 a fait scandale. Son article 4 stipulait que les manuels scolaires devaient reconnaître « le rôle positif de la présence française en outre-mer ». Une large mobilisation a permis la modification de l'article en 2006. Mais cette affaire montre que le discours national français est encore imprégné de « culture coloniale ». C'est la culture qui est née au moment de l'Empire, qui naturalise les rapports de force au sein des territoires en fonction de données ethno-biologiques. C'est une culture racialisante et raciste.



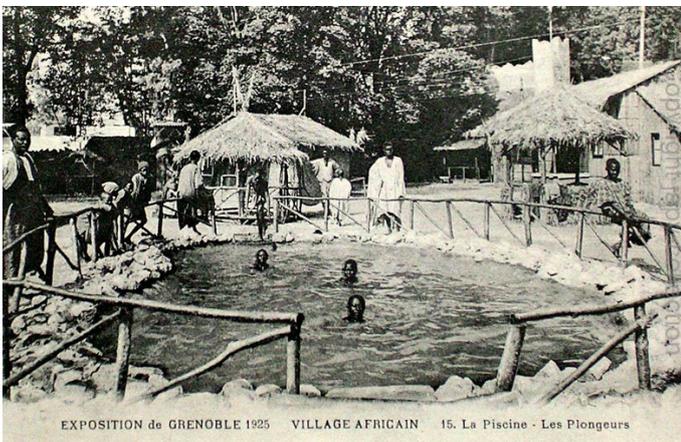
La publicité met en scène un tirailleur sénégalais (en fait les soldats venaient de toute l'Afrique colonisée). Ils sont 160 000 mobilisés pendant la Première Guerre mondiale, parfois de force. 36 000 sont blessés et 29 000 meurent (à peu près les mêmes pertes que pour les Français).

Cette image montre la vision stéréotypée du soldat colonial africain : un homme fort et robuste mais aussi naïf et grand enfant. Il est représenté dans une espèce de savane, donnant l'image d'un « bon sauvage ». « Y'a bon » est un slogan qui témoigne du mépris pour les langues africaines, stéréotype du « petit nègre » qui est aussi utilisé dans des manuels à l'usage des officiers métropolitains.

Un autre vecteur de cette culture sont les expositions coloniales (1931 à Vincennes) et les zoos humains.



Photos du village africain à l'Exposition internationale de la houille blanche et du tourisme à Grenoble, parc Mistral, en 1925.



Les Africains sont envisagés comme vivant dans des sociétés immobiles, sans histoire ni avenir en dehors de la France. On a affaire à une vision stéréotypée, là encore, de ces sociétés vues comme primitives et sauvages. Ces expositions sont une instrumentalisation humiliante des individus censés jouer le mode de vie traditionnel.

L'image de la France comme une grande nation a été enseignée dans les écoles de la III^{ème} République pour renforcer l'unité nationale (dans un contexte où une grande diversité existait encore, avec les bretons, les occitans, les basques etc.). Ce roman a été mis en cause dans les années 1960-70 où l'on a commencé à investiguer sur les zones d'ombre comme la France de Vichy (collaboration). Pour la traite et la colonisation, cela est plus récent, avec notamment le retour sur la scène publique au début des années 2000 de la guerre d'Algérie (torture) et la loi Taubira de 2001 qui reconnaît la traite comme un crime contre l'humanité.

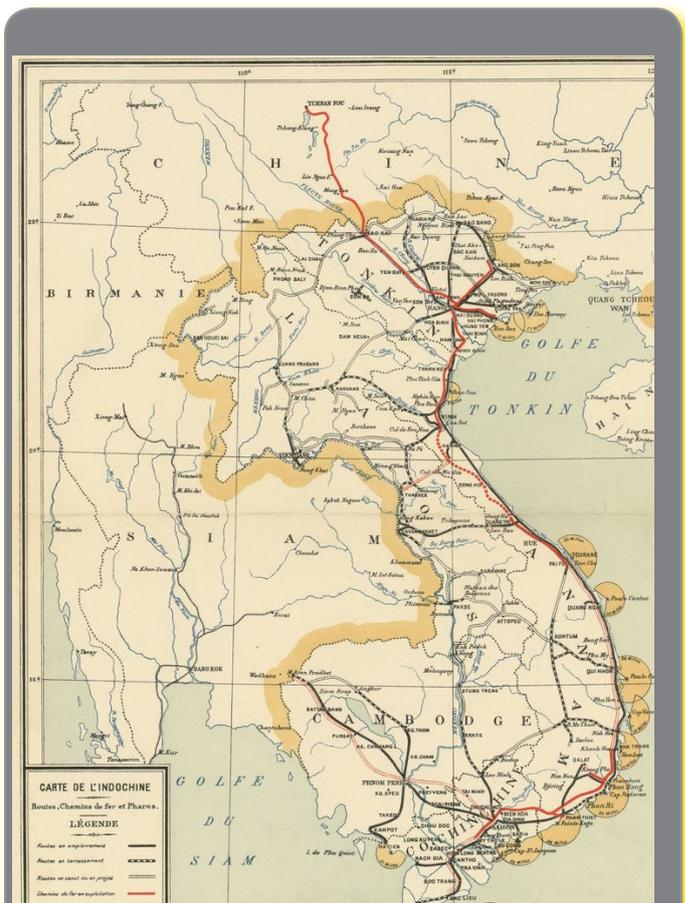
Mais pour une partie des Français (et du monde politique) le mouvement de « repentance » est considéré comme négatif car il écorne l'image de la France. Aujourd'hui encore le « roman national » se nourrit d'images héritées de la culture coloniale. Nous pouvons prendre l'exemple du discours en 2012 de Gérard Longuet, ministre de la défense et des Anciens combattants, pour l'inauguration du musée des Français d'Algérie : « les hommes et les femmes qui sont partis s'installer en Afrique du nord ont œuvré à la

grandeur de la France. Ils ont bâti des routes, des ponts, des écoles, des hôpitaux, ils ont cultivé des sols arides, ils y ont planté ». Dans ce discours on retrouve le discours de la « mission civilisatrice » de la France, issu du XIX^{ème} siècle et qui justifie en termes moraux la colonisation. Les grands thèmes de la légende coloniale française sont abordés.

LE DÉVELOPPEMENT :

• « ils ont bâti des routes... ils ont cultivé des sols arides »

En réalité, le développement reste toujours inégal, car il est pensé en fonction de la métropole, et absolument pas pour les populations locales ! Ainsi les colonies ont dû abandonner l'agriculture vivrière (il y avait donc une agriculture, contrairement au mythe de la « terre vierge ») pour des cultures d'exportation (matières premières nécessaires à la France). Ajouté à cela, les produits étaient transformés en France et donc la plus-value était captée



On voit que le chemin de fer est développé sur la façade maritime et le long des axes commerciaux stratégiques (avec la Chine et le Siam). Les produits exportés sont le tabac, les vers à soie (transformée en France), le caoutchouc, le coton, la canne à sucre, le riz... Il y a aussi exportation depuis le Tonkin, transformé en acier en France.

par l'industrie métropolitaine. L'industrialisation est restée très faible, ce qui laisse les pays mal dotés au moment de l'indépendance, avec une économie étroitement dépendante de l'économie française (d'où la continuation des liens commerciaux et économiques, ce qu'on appelle le néocolonialisme).

La question des infrastructures pose le même problème, la construction des axes de transport (routes, ports, chemin de fer) est pensée en fonction des débouchés vers la France. Ainsi on voit le développement des façades maritimes et des grands axes routiers et ferroviaires, mais uniquement pour exporter les matières premières. Et il faut également penser au travail forcé en Afrique pour construire ces infrastructures... Non, ce ne sont pas les Français qui ont « bâti des routes » !



Le texte de ce cahier est issu de l'intervention de Claire Marynower, maîtresse de conférence à Science-Po Grenoble.



• « Ils ont bâti des écoles »

En réalité, malgré les lois Ferry (1881-1882) et le fait que l'on se trouve théoriquement en France dans les colonies et les départements français, les effectifs scolarisés sont très limités. Dans l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire public et privé en AOF, on compte en tout et pour tout 16 300 élèves en 1913 et 62 300 élèves en 1934, pour une population totale de 14,3 millions d'habitants à cette époque. Les deux seuls lycées d'AOF, à Dakar et à Saint-Louis, comptent 730 élèves en 1936 (dont une majorité de Français).

En Algérie, 15% des enfants sont scolarisés en 1954, avec un net déficit du côté des filles. Seuls quelques rares Algériens vont au lycée, encore moins à l'université. En 1950, on compte 300 diplômés du supérieur sur une population de 8 millions d'habitants : 60 professeurs algériens dans l'enseignement secondaire ou supérieur français, 78 avocats, 75 médecins, 36 pharmaciens, 11 dentistes, 6 sages-femmes, 7 ingénieurs diplômés des grandes écoles, 5 magistrats.

L'Université Populaire se veut un outil permanent :

Au service d'une meilleure compréhension des grandes évolutions et phénomènes de société

Au service des habitants du quartier favorisant l'échange et l'écoute dans la convivialité

Au service de l'action des habitants

L'Université Populaire est un lieu de confrontation d'idées afin de construire « du commun » à partir de nos différences en prenant en compte les rapports de pouvoir et de domination.

L'Université Populaire s'inscrit dans l'histoire du territoire pour réaliser ces objectifs
L'Université Populaire se donne pour mission :

- ▶ d'accompagner l'émergence de la demande des habitants en recueillant les avis, les besoins, en les organisant et en permettant de construire des réponses à des questions identifiées.
- ▶ de transmettre et renouveler les savoirs issus de l'expérience des habitants, des acteurs du quartier et les croiser avec les savoirs universitaires.
- ▶ de renforcer la liberté d'expression et de développer l'esprit critique en favorisant la confrontation des idées, en créant des espaces de débat et de conflit dans le respect de chacun.
- ▶ de favoriser la créativité.
- ▶ de travailler les questions dans la durée.

L'Université Populaire n'est pas une École comme les autres. Elle ne propose pas uniquement des cours, des conférences savantes mais s'appuie sur l'expression des citoyens. Les contenus et les méthodes sont conçus par les habitants.